

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

Compte-rendu affiché le : 9 avril 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 avril 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

N° 18-03-22

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel
ORIOU – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD –
Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre
RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES –
Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie
ROBERT – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON –
Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD –
Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève
NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Julien GOUTAGNY à Olivier PERRET – René
THELISSON à Pierre RODAMEL – Catherine MAREY à
Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Valérie
BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis
LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, à savoir :

- Décision n° 2018-12 – Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Bal boréale" de l'association "Comme ça vous chante", le 23 février 2018 au Casino Le Lion Blanc, pour un montant de 1 600,00 € TTC.
- Décision n° 2018-13 - Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Au pays des manchots" de l'association "Les ballets contemporains", le 4 mars 2018 au Casino Le Lion Blanc, pour un montant de 844,00 € TTC.
- Décision n° 2018-14 – Renouvellement de la convention de mise en place d'une fourrière animalière signée avec le Domaine des Mûriers, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de trois ans.
- Décision n° 2018-15 – Mission de maîtrise d'œuvre (phases AVP à AOR) confiée à SOTREC INGENIERIE pour la reprise de la route-gué Route du barrage, pour un montant d'honoraires de 10 620,00 € TTC.
- Décision n° 2018-16 – Avenant n° 1 à la convention de prestation de services relative à la mise en place d'un point écoute jeunes, confiée à Mme PETIT Psychologue, prolongeant sa durée jusqu'au 31 juillet 2018.
- Décision n° 2018-17 – Mission de coordination SPS confiée à ALPES CONTROLES pour un montant s'élevant à 1 368,00 € TTC pour la construction d'un local buvette au stade Benoit ROLLES.
- Décision n° 2018-18 – Avenant au contrat signé avec ANEOL pour la refonte du site internet de la commune :
 - Opérations complémentaires à la refonte du site : 300 € TTC
 - Gestion noms de domaine supplémentaires : 180 € TTC
- Décision n° 2018-19 – Contrat d'un montant s'élevant à 2 400 € TTC signé avec "Les Manufacteurs" pour la restauration de l'exposition "La Provence en miniature" ;
- Décision n° 2018-20 – Contrat d'un montant s'élevant à 8 000,00 € TTC signé avec l'Etoile Créations pyrotechniques pour le feu d'artifice du 13 juillet 2018.
- Décision n° 2018-21 – Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'Association Départementale de Protection Civile de la Loire, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022, pour un loyer annuel de 1 580,65 €.
- Décision n° 2018-22 - Convention de mise à disposition gratuite de locaux communaux à l'Association Départementale de Protection Civile de la Loire, Section Saint-Galmier, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.
- Décision n° 2018-23 – Avenant de transfert du bail commercial de l'After Fly à la SARL LCCB, représentée par Monsieur Lionel CHAMBON.
- Décision n° 2018-24 – Etude de faisabilité pour la création d'une deuxième salle de cinéma au Colisée confiée à A2DH SARL D'ARCHITECTURE, pour un montant d'honoraires s'élevant à 7 200 € TTC.
- Décision n° 2018-25 – Réalisation d'un plan de gestion différenciée confiée au CFPPA de Montravel, pour un montant s'élevant à 6 472.50 € (non assujetti à la TVA).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 avril 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.